

Escoula Louis

Plaisance le 6 Juin 2022

A l'attention de [REDACTED]

Monsieur,

Faisant suite à vos rapports d'observations concernant Plaisance du Touch, la CCST et la Ménude, je ne suis pas en mesure d'apporter une contribution. En effet, je n'ai pas les moyens de consulter l'ensemble des documents financiers et juridiques des collectivités, et mes plus proches collaborateurs durant ces périodes sont soit à la retraite, soit dans d'autres collectivités. De plus, je n'ai pas reçu de réponse favorable de la nouvelle équipe lorsque j'ai proposé de mettre en commun leurs compétences et ma mémoire de ces années passées.

Il est indéniable que certaines observations peuvent s'expliquer dans le contexte de l'époque ou par une volonté politique :  
exemple : structure associative pour les animateurs inter-classes et le point jeune.

En effet le statut de la fonction publique oblige de titulariser le personnel au bout de 2 à 3 ans. On ne peut pas faire une carrière d'animateur dans un même lieu de 18 à 65 ans. Mon expérience passée dans le domaine de l'animation est qu'au bout de 4 ou 5 ans, il faut se « renouveler » dans un autre contexte...

De même certaines décisions concernant la Ménude ont été prises dans un contexte géo-économique-politique très mouvant et dont les attentes environnementales n'étaient pas forcément l'objectif majeur de certains acteurs qui ont voulu garder leur anonymat...

[REDACTED]

Très cordialement.

Louis Escoula

